

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/01/2022

Présents : Olivier CAVALLIN, Loïs MATIVET, Félicien JOUHAM, Carole FAIVRE, Raphaël CÔTE, Thierry ROCHE, Gérald BESANCON, Nicolas MANZONI, Florian CASEAUX, Benjamin PETOT et Marie-Véronique GAUTHIER.

Excusés : Damien SARTORIS, Amandine MARCHIONINI qui donne pouvoir à Loïs MATIVET et Virginie GUYON qui donne pouvoir à Nicolas MANZONI

Votants : 13

Secrétaire de séance : Carole FAIVRE

Le quorum est atteint

Le compte rendu du conseil municipal du 16/12/2021 est adopté à l'unanimité.

La séance du conseil débute par une minute de silence pour rendre hommage aux jeunes décédés dans l'accident du lac de Chalain.

Monsieur le Maire précise que les obsèques de Monsieur David PERNODET ont couté 6000,00 € et que ce dernier n'avait pas souscrit de convention obsèques ; par conséquent, une boîte sera laissée à la mairie jusqu'à fin février pour déposer des dons.

ORDRE DU JOUR

1/Point Auberge d'Emilie : gérance, point travaux, agence postale

Le conseil municipal devait recevoir les futurs gérants qui ont eu un empêchement. Ce n'est que partie remise pour le prochain conseil. L'ouverture du restaurant est espérée pour le mois de mai et les gérants souhaiteraient pouvoir s'installer à CROTENAY d'ici fin mars.

Il faudra trouver un nom pour le restaurant. Un sondage sera réalisé sur le site Facebook de CROTENAY.

La Commune a obtenu la licence IV qui est propre à la Commune et non cessible.

En ce qui concerne les activités qui seront exercées dans « l'Auberge d'Emilie ». Dans un premier temps, les activités de bar, restaurant, épicerie seront mises en place ; puis la restauration collective à partir de la rentrée de septembre 2022 et enfin, la reprise de l'agence postale à partir du 1^{er} janvier 2023.

Il a été voté à l'unanimité le transfert de l'agence postale au futur café de Crotenay en date du 1^{er} janvier 2023.

Point travaux appartement jouxtant l'auberge : la cuisine doit être posée le 30 mars.

L'entreprise DOLE ne peut commencer que mi-février et l'entreprise LEBAS est attendue rapidement.

Il y avait une infiltration sur le toit. Trois tuiles étaient cassées et le chapeau de cheminée usé. Un devis a été demandé pour son remplacement à l'entreprise JOUHAM.

2/Commission animation

La commission animation était composée de Raphaël, Damien et David. Un appel à candidature est lancé afin de remplacer David. Nicolas se propose.

Une réunion pour la fête des plantes sera prévue rapidement.

3/Commission aménagement

Point sur les étangs :

*le règlement a été retravaillé.

*l'étang du bas sera vidé. Un devis a été demandé pour pêcher l'étang à l'entreprise COLIN. Le devis d'un montant de 960 € a été validé en commission. On attend une date et le dégel pour commencer.

*le prix des cartes est identique :

- Cartes annuelles : 50 € pour les personnes ne résidant pas à CROTENAY/25 € pour les habitants/ 12 € pour les moins de 14 ans.

- Cartes journalières : 5 €

Il est précisé que la pêche à la journée est gratuite pour les enfants de moins de 14 ans mais ils doivent être accompagnés d'un adulte.

*l'ouverture : le 1^{er} samedi de mai

*la fermeture : le 1^{er} dimanche d'octobre

*La vente de cartes se fait à la mairie, à l'agence postale communale et au futur café de Crotenay.

Les ventes de cartes pour 2020 ont rapporté 1557 € et pour 2021, 1365 €. En moyenne avant le COVID, les ventes s'élevaient à environ 2500 €.

4/Demande de subventions appartement

Des travaux de plomberie ont dû être engagés pour un montant de 4149,20 € TTC.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de demander des subventions dans le cadre du plan de relance.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

5/Ventes de terrains

*vente d'un terrain à bâtir à Monsieur Laurent HUNOT.

La commune n'exerce pas son droit de préemption.

*vente de deux terrains à l'association de pêche.

Vote pour exercer le droit de préemption : pour 3, contre 10.

Par conséquent la commune n'exerce pas son droit de préemption.

6/Syndicat horticole

La dernière séance s'est tenue le 1^{er} décembre dernier.

Les plans sont toujours très chétifs. Deux communes se sont retirées : MONT SUR MONNET et MENETRUX EN JOUX.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour le retrait de ces deux communes.

7/Point école

Trois détecteurs de CO2 et un purificateur ont été installés dans l'école.

8/Cabane à dons

Une cabane à dons va être mise en place. Il va falloir renforcer le plancher et installer des étagères.

L'idée est de demander aux jeunes du village un coup de mains afin de peindre l'extérieur de la cabane.

Les horaires d'ouverture ainsi que l'emplacement restent à définir.

Informations diverses :

*L'Info Crotenay se fera en version dématérialisée.

*Total des subventions reçues ou à recevoir par la Commune pour l'année 2021 : 181 769,00 €

*Problème des feux réalisés par les propriétaires du bien dit « au château ».

La mairie a envoyé aux propriétaires une lettre recommandée avec accusé de réception. A la prochaine contravention, Monsieur le Maire utilisera son pouvoir de police pour mettre une amende.

*Madame Hélène VAUDRIT a écrit une lettre à Monsieur le Maire. Il a lu ce courrier au conseil municipal ainsi que sa réponse.

*Dates des conseils municipaux 2022 : 15 février, 17 mars, 12 avril, 19 mai, 14 juin, 5 juillet, 1^{er} septembre, 4 octobre, 8 novembre et 1^{er} décembre.

La séance est levée à 22h10

Le Maire

Olivier Cavallin

La secrétaire de séance

Carole FAIVRE